

ÉTÉ - AUTOMNE  
2016

# VIVRE À POINTE-CLAIRE



Pointe   
Claire

## SOMMAIRE

MOT DU MAIRE.....	3
PRENEZ NOTE.....	4
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.....	5
SERVICES À DOMICILE.....	6
ENVIRONNEMENT.....	7
COLLECTES.....	8-9
TRAVAUX.....	10
PROJETS EN COURS.....	11
PARC NATUREL TERRA-COTTA.....	11
SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	12

# VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



**MORRIS TRUDEAU**  
**Maire**  
514 630-1207  
Résidence : 514 697-1138  
[morris.trudeau@pointe-claire.ca](mailto:morris.trudeau@pointe-claire.ca)



**KELLY THORSTAD-CULLEN**  
**Conseillère**  
514 630-1290  
District 3 – Valois  
Résidence : 514 694-7760  
[kelly.thorstad-cullen@pointe-claire.ca](mailto:kelly.thorstad-cullen@pointe-claire.ca)



**JEAN-PIERRE GRENIER**  
**Conseiller**  
District 6 – Seigniory  
514 630-1293  
Résidence : 514 630-9116  
[jean-pierre.grenier@pointe-claire.ca](mailto:jean-pierre.grenier@pointe-claire.ca)



**CLAUDE COUSINEAU**  
**Conseiller**  
District 1 –  
Cedar / Le Village  
514 630-1288  
[claud.cousineau@pointe-claire.ca](mailto:claud.cousineau@pointe-claire.ca)



**ALDO IERMIERI**  
**Conseiller**  
District 4 –  
Cedar Park Heights  
514 630-1291  
Résidence : 514 426-5552  
[aldo.iermieri@pointe-claire.ca](mailto:aldo.iermieri@pointe-claire.ca)



**DENNIS SMITH**  
**Conseiller**  
District 7 – Northview  
514 630-1294  
Résidence : 514 695-6455  
[dennis.smith@pointe-claire.ca](mailto:dennis.smith@pointe-claire.ca)



**PAUL BISSONNETTE**  
**Conseiller**  
District 2 – Lakeside  
514 630-1289  
Résidence : 514 697-1522  
[paul.bissonnette@pointe-claire.ca](mailto:paul.bissonnette@pointe-claire.ca)



**CYNTHIA HOMAN**  
**Conseillère**  
District 5 –  
Lakeside Heights  
514 630-1292  
Résidence : 514 695-5451  
[cynthia.homan@pointe-claire.ca](mailto:cynthia.homan@pointe-claire.ca)



**JACK BEAUMONT**  
**Conseiller**  
District 8 – Oneida  
514 630-1295  
Résidence : 514 695-2875  
[jack.beaumont@pointe-claire.ca](mailto:jack.beaumont@pointe-claire.ca)

## MOT DU MAIRE



MORRIS TRUDEAU  
MAIRE

### DEUXIÈME CAMPAGNE ESTIVALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE **LENTEMENT, C'EST PRUDENT!**

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom du conseil municipal, je suis heureux de vous annoncer le déploiement de notre deuxième campagne estivale de sensibilisation à la réduction de la vitesse sur nos rues, afin d'assurer la sécurité de toutes et de tous, que vous soyez automobiliste, cycliste ou piéton.

Cette campagne de sensibilisation, positive et sympathique, témoigne d'une préoccupation que nous partageons avec vous: celle d'adopter un comportement courtois et respectueux des autres, tant dans nos rues que sur les trottoirs.

La campagne intitulée « Lentement, c'est prudent » vise à sensibiliser les automobilistes à leur vitesse tout en rappelant les limites à respecter. Nous espérons également qu'elle vous encouragera à en discuter à la maison, entre voisins ou entre amis.

Nous prévoyons l'installation, sur les terrains publics et privés, d'affiches illustrant le respect des limites de vitesse et les avantages que cela comporte. Les affiches incitent à la prudence et à la bonne conduite dans les rues. Sur une base volontaire, les citoyennes et citoyens deviendront les promoteurs de ces messages en installant une affiche devant leur résidence. Le message s'adressera avant tout aux automobilistes afin de les encourager à demeurer attentifs à leur vitesse.

De plus, des afficheurs de vitesse seront installés stratégiquement sur le territoire pendant l'été afin de rappeler aux automobilistes le respect des limites de vitesse établies.

En ciblant les bons comportements, nous voulons augmenter la sécurité dans notre communauté par la conscientisation sympathique afin de favoriser le civisme et d'améliorer la qualité de vie pour toutes et pour tous.

Au nom du conseil municipal, c'est avec plaisir que nous vous souhaitons un très bel été en vous invitant à être prudents, que vous soyez automobiliste, piéton ou cycliste.

Morris Trudeau  
Maire

**Pour vous procurer une affiche promotionnelle pour votre résidence, communiquez avec la Sécurité publique au 514 630-1234, [secpub@pointe-claire.ca](mailto:secpub@pointe-claire.ca).**

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINES SÉANCES: 7 juin, 5 juillet, 16 août, 13 septembre,  
4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre

Le conseil municipal se réunit à 19 h 30 dans la salle du conseil  
de l'hôtel de ville au 451, boulevard Saint-Jean.



# PRENEZ NOTE

## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – ÉCHÉANCE DU 2<sup>e</sup> VERSEMENT

La date d'échéance pour le second versement de vos taxes municipales est le 6 juin.

### QUATRE MODES DE PAIEMENT SONT PROPOSÉS :

- Par l'entremise d'une institution financière (en personne, par Internet ou au guichet automatique);
- En adhérant au mode de paiement préautorisé (PPA) offert par la Ville;
- En envoyant un chèque ou un mandat-poste par la poste à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3;
- En vous présentant en personne au comptoir de la taxation de l'hôtel de ville (paiement par Interac, par chèque ou en argent comptant).

Vous pouvez accéder gratuitement à votre dossier en ligne, ce qui vous permet notamment de vérifier le solde de votre compte. Pour vous inscrire, rendez-vous au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

## VOUS PLANIFIEZ UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL ?

Vous devez remplir une demande d'autorisation, disponible au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca), et la faire parvenir à la Sécurité publique qui évalue la faisabilité de l'événement en collaboration avec les services municipaux. **Pour plus de renseignements: 514 630-1300, poste 1685.**

## SUSPENSION TEMPORAIRE DE LA WEBDIFFUSION

La webdiffusion des séances publiques du conseil municipal est suspendue temporairement afin de permettre des travaux d'amélioration dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les modifications concernent notamment l'installation permanente d'équipements techniques qui optimiseront les plans de vue et offriront des options variées. La webdiffusion reprendra à la séance publique du mois de septembre.

## COMMENT PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION À LA VILLE

Les demandes par téléphone ou en personne sont parfois préférables pour un traitement rapide, particulièrement dans le cas où un délai court s'applique, comme celui d'une réclamation pour dommages à vos biens (15 jours). Pour connaître la procédure à suivre, visitez le [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

**L'hôtel de ville et les services municipaux seront fermés les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet, à l'occasion de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada.**

## COMMENT NOUS JOINDRE ?

### SERVICES MUNICIPAUX

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

399, boulevard Saint-Jean  
514 630-1234  
[secpub@pointe-claire.ca](mailto:secpub@pointe-claire.ca)

#### COUR DES TRAVAUX PUBLICS

50, avenue Terra-Cotta

#### UNITÉ DE SAUVETAGE

#### VOLONTAIRE

2A, avenue Victoria  
514 630-1224  
[rescueunit@pointe-claire.ca](mailto:rescueunit@pointe-claire.ca)

### HÔTEL DE VILLE

451, boulevard Saint-Jean  
514 630-1300

#### - DIRECTION GÉNÉRALE

514 630-1237  
[direction@pointe-claire.ca](mailto:direction@pointe-claire.ca)

#### - AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

514 630-1228  
[greffe@pointe-claire.ca](mailto:greffe@pointe-claire.ca)

#### - INGÉNIERIE

514 630-1208  
[ingenierie@pointe-claire.ca](mailto:ingenierie@pointe-claire.ca)

#### - TAXATION

514 630-1300, poste 1829  
[taxes@pointe-claire.ca](mailto:taxes@pointe-claire.ca)

#### - TRAVAUX PUBLICS

514 630-1230  
[tp@pointe-claire.ca](mailto:tp@pointe-claire.ca)

#### - URBANISME

514 630-1206  
[urbanisme@pointe-claire.ca](mailto:urbanisme@pointe-claire.ca)

### SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION

#### SERVICE DE POLICE

DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
(poste de quartier 5)  
395, boulevard Saint-Jean  
514 280-0105

#### SERVICE DE SÉCURITÉ

INCENDIE DE MONTRÉAL  
401, boulevard Saint-Jean  
514 280-1212

# RÈGLEMENTS MUNICIPAUX



## TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant d'entreprendre toute installation ou tout projet de construction ou de rénovation, nous vous recommandons de communiquer avec le Service d'urbanisme afin de savoir si vous devez vous procurer un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Pour connaître les critères et les coûts relatifs aux demandes de permis et de certificat, visitez le [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

Certains projets doivent répondre aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA PC-2787) et, s'il y a lieu, à ceux du Règlement sur la démolition d'immeubles (PC-2818).



## CONTENEUR SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Si la réalisation de vos projets d'entretien ou de rénovation nécessite l'entreposage d'un conteneur sur votre propriété, vous devez obligatoirement obtenir une autorisation préalable. Communiquez avec le **Service d'urbanisme** au **514 630-1206**, afin d'obtenir cette autorisation. Il faut prévoir cinq jours ouvrables pour sa délivrance. Pour installer un conteneur sur un terrain de propriété publique, veuillez communiquer avec le **Service de l'ingénierie** au **514 630-1208**.



## PROTECTION DE NOTRE FORÊT URBAINE

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'abattre tout arbre mature, sauf en cas de circonstances précises. Notre règlement d'urbanisme exige une plantation de remplacement lorsqu'un arbre mature est abattu. Il est aussi obligatoire de protéger les arbres pendant les travaux de construction ou d'aménagement. Toute demande de permis ou de certificat d'autorisation qui pourrait affecter la canopée (cime des arbres) doit être accompagnée d'un plan montrant l'emplacement des arbres existants, à protéger et à abattre, ainsi que les plantations de remplacement prévues. Pour les projets nécessitant un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), un bilan forestier est également requis.

En cas de divergence entre les explications sur cette page et tout règlement municipal pertinent, c'est le libellé du règlement qui prévaut.



## PISCINES TEMPORAIRES

Une piscine gonflable temporaire dont la profondeur d'eau dépasse 45 centimètres (18 pouces) doit répondre aux mêmes exigences qu'une piscine conventionnelle, et un certificat d'autorisation est requis pour son installation.



## NUISANCES

Le respect de la tranquillité du voisinage est important en tout temps. Sauf pour un événement spécial dûment autorisé par la Ville, il n'y a aucune tolérance au bruit pendant les plages horaires suivantes: du lundi au vendredi, de 21h à 7h; le samedi, le dimanche et les jours fériés, de 17h à 9h.

Les feux de joie, les feux en plein air et les feux d'artifice ne sont pas autorisés.

L'utilisation d'un appareil homologué, tel qu'un barbecue utilisant le charbon de bois ou le gaz propane comme combustible, un chauffe-patio, ou d'autres appareils similaires, est autorisée, à condition que les mesures de sécurité essentielles soient respectées.

# SERVICES À DOMICILE

## FERMETURE ET OUVERTURE D'EAU – SECTEURS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

Nous offrons la possibilité de fermer ou d'ouvrir votre entrée d'eau principale. Qu'il s'agisse de réparations ou de rénovations, vous devez nous aviser au moins 48 heures à l'avance (sauf en cas d'urgence) afin que nous puissions vérifier l'état de votre entrée d'eau avant le début des travaux. Le service est offert sans frais durant les heures normales de travail. En tout autre temps, le tarif est de 300 \$, plus 15% en frais d'administration.

## BOUCHE D'ÉGOUT DE RÉSIDENCE

L'accès à la bouche d'égout à l'intérieur de votre propriété doit être libre de tout encombrement et en bon état. Le bouchon doit être libre de ciment, de rouille et de tout autre produit et être facilement manipulable. La bouche d'égout se trouve à l'endroit où le tuyau d'égout sort de la maison (normalement près du compteur d'eau) et forme un angle de 45 degrés qui permet l'insertion de tiges rigides servant au déblocage.

## CLAPET ANTIRETOUR D'ÉGOUT

Ce mécanisme installé du côté privé, sur la conduite de branchement menant à l'égout, est obligatoire et permet d'éviter les inondations dans le sous-sol s'il y a refoulement d'égout. Voici quelques précautions à prendre pour vous assurer que le clapet fonctionne correctement :

- Vérifiez de temps à autre le clapet afin de vous assurer qu'il n'est pas ouvert ou entrouvert en raison d'une obstruction ou d'un mauvais fonctionnement.
- En cas de pluie abondante, évitez de faire couler l'eau ou de tirer la chasse d'eau des toilettes. Cet apport en eau peut faire ouvrir le clapet et permettre à l'eau de l'égout de pénétrer dans le réseau de votre propriété plutôt que de l'empêcher.

## APPEL DE SERVICE POUR ÉGOUTS BOUCHÉS

Sur demande, la Ville offre un service pour déboucher les entrées de service d'égouts sanitaires bloquées. Si le propriétaire est responsable des travaux à effectuer, ceux-ci lui seront facturés à un taux fixe de 605 \$, plus 15% en frais d'administration, pendant les heures régulières de travail. En tout autre temps, le coût est de 795 \$ plus 15% en frais d'administration.



---

Nous offrons la  
possibilité de fermer  
ou d'ouvrir votre  
entrée d'eau principale.  
Le service est offert sans frais  
durant les heures  
normales de travail.

---

## AGRILE DU FRÊNE

### ABATTAGE: PERMIS ET SUBVENTION

L'abattage d'un frêne est permis entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 14 mars inclusivement. Pour obtenir un permis d'abattage gratuit, vous devez télécharger et remplir le formulaire de demande de permis disponible à [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca). Une fois le formulaire rempli, veuillez l'acheminer avec tous les documents requis à [urbanisme@pointe-claire.ca](mailto:urbanisme@pointe-claire.ca).

Une subvention d'abattage est offerte aux propriétaires résidentiels. Elle est applicable aux frênes d'un diamètre de 25 centimètres ou plus et représente 50 % du prix de l'abattage, jusqu'à concurrence de 200 \$ par arbre.

### TARIF AVANTAGEUX POUR LE TRAITEMENT PRÉVENTIF

Recommandé par les experts, le traitement au TreeAzin est à ce jour la seule intervention qui offre une protection relativement efficace contre l'agrile du frêne. L'injection de cet insecticide à la base du tronc agit sur l'arbre pendant deux ans. Un tarif avantageux de 3,79 \$ par centimètre de diamètre est proposé pour les adresses résidentielles.

### SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT PRÉVENTIF

Une subvention équivalente à 50 % du coût de traitement est offerte aux propriétaires résidentiels, pour un maximum de 1500 \$ par adresse résidentielle aux deux ans. Cette subvention est applicable aux frênes se qualifiant pour le traitement préventif.

### PLANTATION D'ARBRES PUBLICS

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, la Ville prévoit en 2016 la plantation de 800 arbres, dont 600 répartis dans l'emprise municipale, le long des rues et dans les parcs et espaces verts, et 200 dans les boisés naturels.

**Pour plus de renseignements:**  
**514 630-1230**

## HERBE À POUX

L'herbe à poux est une mauvaise herbe, présente de mai à octobre, qui produit du pollen de la fin juillet à octobre. La plus grande quantité de pollen se dépose dans un rayon de 800 mètres de la plante. Sa propagation sous la forme d'une très fine poussière est la cause principale de la rhinite saisonnière, communément appelée rhume des foins.

Il existe une façon simple d'améliorer la santé de la population affectée : couper ou arracher les plants dès leur apparition. Contrairement à l'herbe à puce, l'herbe à poux ne comporte aucun risque de susciter une réaction allergique au toucher.

**Vous êtes invités  
à arracher ou à couper  
cette plante sur vos  
terrains en tout temps,  
et particulièrement entre  
le 15 juillet et le 15 août,  
afin d'améliorer  
la santé de tous.**





# COLLECTES

## SÉANCE D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES COMPOSTABLES

LUNDI 20 JUIN, À 19H,  
À L'HÔTEL DE VILLE  
(451, BOULEVARD SAINT-JEAN)

### SOYEZ DES NÔTRES POUR TOUT CONNAÎTRE SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES!

- Pourquoi participer à la collecte des matières compostables ?
- Quelles sont les matières acceptées dans cette collecte ?
- Où sont acheminées les matières collectées ?
- Comment gérer ces matières dans ma cuisine ?
- Comment éviter les odeurs dans mon bac ?
- Comment éloigner les animaux indésirables ?
- Quelle est la différence entre cette collecte municipale et mon composteur domestique ?

RSVP: [communications@pointe-claire.ca](mailto:communications@pointe-claire.ca)



### CÔNE POUR LA CUISINE

UNE FAÇON SIMPLE ET EFFICACE  
DE RECUEILLIR VOS RÉSIDUS  
ALIMENTAIRES COMPOSTABLES  
EN TROIS ÉTAPES FACILES :

1. Tapissez le cône de papier journal.



2. Déposez vos résidus alimentaires quotidiens dans le cône.
3. Une fois le cône rempli, retirez le papier contenant les résidus et déposez le tout dans le bac de matières compostables à l'extérieur.

**Le cône est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence. Il est disponible au comptoir des Travaux publics à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean.**

### COLLECTE SPÉCIALE

Moyennant certains frais, un service de collecte spéciale est offert pour les débris de construction (bois, brique, plaque de plâtre, etc.), d'excavation (terre, sable, pierre, roche, asphalte et ciment), ou de rénovation résidentielle (sauf ceux provenant d'un bâtiment multifamilial). Les pneus, les résidus domestiques dangereux et les encombrants ne sont pas acceptés.

Pour plus de renseignements :  
514 630-1234



### COLLECTE DE BRANCHES

Ce service est offert gratuitement jusqu'à la mi-octobre. Pour s'en prévaloir, il suffit de communiquer avec les Travaux publics. Un délai de 30 jours ouvrables est à prévoir. Pour permettre la collecte, les branches doivent être placées dans un ballot près de la rue, avec l'extrémité coupée vers la rue. Les branches doivent mesurer moins de 2,5 pouces (6,5 centimètres) de diamètre. Les rognures de haie ainsi que les arbustes débarrassés de leurs racines sont acceptés. Par mesure de sécurité, nous vous prions de vous assurer qu'aucun objet métallique ne se trouve dans le ballot.





## POINT DE COLLECTE PERMANENT – POLYSTYRÈNE

Toujours à l'avant-garde des meilleures pratiques, la Ville propose un conteneur à trois voies pour la récupération du polystyrène expansé (emballages d'appareils électroniques et ménagers, gobelets de café, glacières), du polystyrène extrudé (assiettes, bols et ustensiles jetables, barquettes pour viandes, poissons et volailles), et du polystyrène non expansé (emballages de portions individuelles et de prêt-à-manger).

Pour permettre la récupération, il est important de nettoyer les contenants et de retirer les étiquettes, les rubans adhésifs ainsi que les tampons absorbants utilisés pour l'emballage des viandes et des poissons. Vous devez aussi retirer le polystyrène de vos sacs.

**Dans le stationnement des Travaux publics  
(50, avenue Terra-Cotta)**



## ÉCOCENTRE

**25 JUIN, 9 JUILLET, 13 AOÛT  
17 SEPTEMBRE ET 15 OCTOBRE**

De 9 h à 16 h dans la cour des Travaux publics  
(50, avenue Terra-Cotta)

À noter que l'Écocentre du 10 septembre  
est reporté au 17.



## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

**1<sup>er</sup> ET 2 OCTOBRE**

De 9 h à 17 h, avenue Civic-Center (derrière  
l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean)



## COLLECTE PORTE-À-PORTE DES ENCOMBRANTS

**6 JUIN, 4 JUILLET ET 12 SEPTEMBRE**

Entre 7 h et 18 h

Le guide détaillé des collectes, indiquant notamment les matières acceptées, et le calendrier 2016 sont disponibles au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca) et au comptoir des Travaux publics à l'hôtel de ville (451, boulevard Saint-Jean).



## VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉES? QUE FAIRE ?

Assurez-vous que les consignes de collecte ont été respectées: jour, heure, positionnement du bac, contenant accepté, poids du contenant, absence de matières interdites, etc. Dans tous les cas, il est important de signaler la situation aux Travaux publics.

# TRAVAUX

La période propice aux travaux d'infrastructures souterraines et publiques nous permettra, encore cette année, de rénover et d'entretenir nos équipements municipaux afin d'en maintenir le bon état et la qualité et, dans certains cas, d'améliorer la performance des installations et des services. Cette période permettra la réfection de 6 kilomètres de rues et de 1,5 kilomètre de pistes cyclables et de sentiers répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville.

## LES GRANDS PROJETS

### RECONSTRUCTION DES SERVICES

- Avenues Charles et Vincennes au sud de l'avenue Mount Pleasant
- Avenue Mount Pleasant entre les avenues Chester et Vincennes
- Avenue Tecumseh entre les avenues Brunswick et Labrosse

### RÉFECTION DE STATIONNEMENTS

- Parcs Arthur-Séguin et Cedar Park Heights

### SECONDE COUCHE DE PAVAGE

- Avenues Tecumseh, entre la voie de service nord de l'autoroute 40, et l'avenue Brunswick
- Avenues de l'Église et Lucerne, et avenue Chester au sud de l'avenue Mount Pleasant
- Avenues Leacock et Columbus

### RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

(pulvérisation, fondation, trottoirs, bordures et chaussée)

- Avenues Highgate, Longmeadow, Kirkstone, de la Pointe-Claire et Broadview (entre les avenues Saint-Louis et Bras-d'Or)
- Avenue Delmar entre la voie de service sud de l'autoroute 40 et l'avenue Braebrook
- Avenue Grange
- Avenue Donegani entre les avenues Ashgrove et Terra-Cotta

### RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE; AJOUT D'UN TROTTOIR DU CÔTÉ NORD

- Boulevard Hymus entre le boulevard Saint-Jean et l'avenue Stillview

### RÉFECTION DES SENTIERS ET DES PISTES CYCLABLES

- 1,5 kilomètre réparti sur l'ensemble du territoire

### STABILISATION DES BERGES POUR CONTRÔLER L'ÉROSION

- Baie de Valois à l'extrémité sud du boulevard Saint-Jean

Dans le cadre de l'amélioration continue et systématique de l'ensemble des bâtiments municipaux, des études et des travaux divers auront notamment lieu à l'hôtel de ville, au parc de la Grande-Anse, au parc Kinsmen, au Centre aquatique et à l'aréna.

## RINÇAGE ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC

L'entretien du réseau d'aqueduc est en cours, et ce, jusqu'à la mi-juillet. Les travaux ont lieu du dimanche au vendredi, la nuit, entre 22h et 7h. Pendant les travaux, on constate parfois dans les résidences une baisse temporaire de la pression et une coloration de l'eau potable. Si tel est le cas, il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle redevienne incolore. L'eau demeure potable.



# PROJETS EN COURS

## MURALE

La réalisation d'une seconde murale est prévue cet été dans le village Valois, à l'entrée du tunnel piétonnier reliant les quais nord et sud de la gare ferroviaire. Le design a été imaginé par l'artiste Ilana Pichon de MU, organisme reconnu depuis plus de dix ans pour son expertise en art mural. Pour mettre en valeur les transports dans la géographie et l'histoire de Pointe-Claire, Ilana symbolise, par des motifs graphiques, les différentes voies de circulation qui traversent la baie de Valois.



## PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)

### VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

La Vision 2030 pour le village de Pointe-Claire confirme l'idée de protéger un milieu de vie où l'on peut vivre, travailler et se divertir, tout en préservant le pouvoir d'attraction du village comme destination prisée et dotée d'un riche patrimoine dans l'Ouest-de-l'Île. Le PPU du village de Pointe-Claire est toujours à l'étude en vue d'une adoption prochaine.

En termes de réalisations pour 2016, un affichage identitaire sera élaboré pour le village et certaines études seront entreprises dont un plan de conservation du site patrimonial de la pointe Claire, un plan lumière, et un plan directeur du paysage.

### VILLAGE VALOIS

Le PPU du village Valois définira une vision d'avenir, basée sur les principes du développement durable, en vue d'assurer un milieu de vie de qualité, de renforcer l'esprit communautaire, de protéger et de mettre en valeur le patrimoine et le paysage, de proposer des modifications de l'espace et des infrastructures et de miser sur la revitalisation économique.

La première étape, qui consiste à établir le diagnostic du village, se déroulera cet été. Elle comprendra un processus de consultation publique auprès des citoyennes et citoyens, des gens d'affaires et des groupes communautaires du village, et ce, par l'entremise de sondages, de discussions et de rencontres de travail.

La seconde étape correspond à la rédaction du PPU.

Pour plus de renseignements:  
[www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca)



# PARC NATUREL TERRA-COTTA

## UN BOISÉ D'EXCEPTION PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR

La Ville de Pointe-Claire a créé le parc naturel Terra-Cotta pour préserver un boisé d'une grande valeur écologique et le rendre accessible au public pour la pratique d'activités de loisirs à faible impact environnemental. Ce boisé urbain est un milieu de vie naturel pour une grande variété d'oiseaux, de reptiles et de petits mammifères. Sa faune et sa flore diversifiées leur procurent une source de nourriture abondante et ils y trouvent aussi un lieu de reproduction.

Actuellement, le parc compte plus de 9 kilomètres de sentiers répartis à travers 39 hectares de milieu naturel. Afin de préserver et de mettre en valeur ce boisé d'exception, près de trois kilomètres de sentiers non aménagés seront fermés et réaménagés avec la plantation de végétaux au cours des prochaines années.

Ces travaux permettront de favoriser un accès toujours plus sécuritaire aux sentiers en plus de délimiter clairement les différents usages. Vous êtes invités à respecter les sentiers aménagés afin de protéger la faune et la flore.

Toujours en vue de préserver l'intégrité du milieu naturel, nous vous rappelons de garder votre chien en laisse en tout temps et de ramasser ses excréments, qui doivent être placés dans des sacs hermétiques et mis dans les bacs près des entrées du parc. Nos inspecteurs municipaux seront présents dans le parc tout au long de l'été afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur.

# SANTÉ ET SÉCURITÉ

## MON ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE

La loi provinciale visant à renforcer la lutte contre le tabagisme impose depuis le 26 mai dernier de nouvelles règles de protection dans les aires publiques qui sont applicables sur l'ensemble du territoire municipal. En vertu de ces règles, il est interdit de fumer :

- dans tous les parcs avec installations récréatives et dans les aires extérieures de jeu destinées aux enfants;
- dans les terrains sportifs et de jeux, et cette interdiction touche les aires réservées aux spectateurs, les terrains des camps de jour, les piscines, les patageoires, les scènes extérieures et les chalets des parcs.

Tous les produits de tabac sont visés, y compris la cigarette électronique ainsi que tout autre dispositif de même nature que l'on porte à la bouche pour inhaler une substance, contenant ou non de la nicotine.

L'interdiction vaut aussi pour tous les bâtiments accessibles au public tels que l'hôtel de ville, le Centre aquatique, l'aréna, la Bibliothèque (Centrale et Valois), le Centre culturel Stewart Hall et le Club de canoë, et ce, dans un rayon de neuf mètres de toute porte, prise d'air ou fenêtre.

**Merci de votre collaboration pour un environnement sans fumée.**



## SOYEZ INFORMÉS EN VOUS INSCRIVANT AU SYSTÈME CodeRED

La Ville offre un service automatisé d'appels d'urgence permettant de vous rejoindre lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux. La base de données du système CodeRED contient tous les numéros de téléphone des lignes terrestres non confidentielles sur le territoire de Pointe-Claire en date de 2014.

Si votre numéro est confidentiel, que vous possédez seulement un téléphone cellulaire ou que vous êtes citoyen de Pointe-Claire depuis 2014, rendez-vous sur le site Web de la Ville pour remplir le formulaire d'inscription.

### QU'ARRIVE-T-IL SI JE NE RÉPONDS PAS À UN APPEL CodeRED ?

- Si vous avez une boîte vocale, le système laisse un message.
- Sinon, le système vous rappelle au moins 3 fois dans un intervalle de 15 minutes.

### EST-CE QUE JE PEUX ÉCOUTER UN AVIS UNE SECONDE FOIS ?

Lors d'un appel CodeRED, le numéro 866 419-5000 apparaît sur votre afficheur. Pour entendre de nouveau le dernier avis, composez ce numéro avec le même téléphone.

